



PRÉFET DE L'AIN

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Bourg-en-Bresse, le 18 juin 2020

COVID-19 – Éléments quotidiens d'informations à l'attention des élus locaux et parlementaires du département de l'Ain

Protocoles liés aux accueils de mineurs :

Vous trouverez joints à la présente lettre d'information les protocoles liés à l'accueil des scolaires, des accueils de loisirs sans hébergement, des séjours de vacances avec hébergement et des accueils de scoutisme.

Pour toute question technique sur leur bonne application, vous pouvez contacter :

→ Pour les sujets liés aux scolaires : l'inspecteur de l'Éducation Nationale de circonscription

→ Pour les sujets liés aux accueils collectifs de mineurs : le pôle jeunesse, sports et vie associative de la direction départementale de la cohésion sociale (DDCS).

Phase 3 de déconfinement :

Des évolutions réglementaires pourraient avoir lieu d'ici le lundi 22 juin. Nous ne manquerons pas de faire une lettre d'information dédiée pour vous en faciliter la lecture et compréhension. Dans l'attente, l'ensemble des règles édictées par le décret modifié du 31 mai 2020 s'applique, comme décliné dans nos différentes lettres d'information.

Lors de son allocution du 14 juin le Président de la République a rappelé que les rassemblements doivent continuer à être évités au maximum afin d'éviter la propagation du virus.